

# Ordre des pharmaciens : l'affaire Urgo relance le débat sur la gouvernance et l'harmonisation disciplinaire en France

Compte Test - 2026-04-11 19:24:30 - Vu sur pharmacie.ma

La publication, le 8 avril 2026, d'un article du Canard enchaîné fondé sur le rapport de l'Inspection générale des finances (IGF) a remis sur le devant de la scène l'affaire Urgo et ravivé les interrogations sur le fonctionnement disciplinaire de l'Ordre national des pharmaciens. Au-delà du cas individuel, cette controverse met en lumière des enjeux structurels liés à la gouvernance de l'institution, notamment le rôle et l'autonomie des Conseils régionaux. L'affaire trouve son origine dans la condamnation, en octobre 2024, d'Agnès Firmin Le Bodo, pharmacienne et ancienne ministre, à une amende de 8 000 euros, dont la moitié avec sursis, pour avoir perçu près de 20 000 euros de cadeaux non déclarés entre 2015 et 2020. Si la décision judiciaire concernait une situation individuelle, elle a relancé la question de la manière dont l'Ordre traite, sur le plan disciplinaire, les pratiques susceptibles de contrevenir au Code de déontologie, en particulier dans l'affaire Urgo impliquant des avantages accordés à des pharmaciens. Selon les éléments évoqués, le rapport de l'IGF dresse un bilan globalement favorable de la gestion de l'Ordre national des pharmaciens, tout en pointant certaines fragilités dans le traitement disciplinaire au niveau régional. Le diagnostic ne remettrait donc pas fondamentalement en cause l'institution, mais soulignerait une hétérogénéité des pratiques selon les territoires, susceptible de créer des différences d'interprétation ou de traitement entre Conseils régionaux. La présidente du Conseil national de l'Ordre, Carine Wolf-Thal, insiste sur le fait que l'IGF reconnaît une gestion «globalement satisfaisante». Elle souligne que l'institution reste disposée à intégrer toute recommandation visant à améliorer son fonctionnement, tout en regrettant que son intégrité puisse être mise en cause dans le débat public. Elle rappelle également le rôle central de l'Ordre dans le système de santé, qu'il s'agisse de l'application du Code de déontologie, de la gestion des ruptures de médicaments ou de l'appui apporté aux pouvoirs publics lors de crises sanitaires. L'un des points de tension concerne l'absence, à ce stade, de procédure disciplinaire engagée dans l'affaire Urgo, que ce soit au niveau régional ou national. Cette situation s'explique par la position de l'Ordre qui privilégie l'attente de l'issue complète des procédures pénales avant d'engager d'éventuelles poursuites disciplinaires. Cette approche vise à éviter des décisions contradictoires entre régions, mais elle peut également retarder la réponse disciplinaire et alimenter le débat sur l'efficacité du dispositif. Le rapport de l'IGF évoquerait par ailleurs une piste de réforme structurelle portant sur l'organisation territoriale de l'Ordre. Une remise en question de l'autonomie juridique des conseils régionaux, au profit d'un pilotage national renforcé, pourrait permettre d'harmoniser les pratiques disciplinaires et de limiter les disparités observées entre territoires. Une telle évolution impliquerait toutefois une modification législative et ouvrirait un débat sur l'équilibre entre centralisation et autonomie régionale. La question financière figure également parmi les points soulevés. Le rapport mentionnerait une augmentation de 19 % des cotisations ordinaires, portant leur produit à environ 40 millions d'euros, progression jugée insuffisamment justifiée par les inspecteurs au regard de la situation de trésorerie de l'institution. L'Ordre met en avant ses engagements en matière de transparence, notamment la publication annuelle d'un rapport d'activité détaillant l'utilisation des ressources et l'évolution de ses missions. Au final, la controverse suscitée par la publication du Canard enchaîné dépasse le seul cadre de l'affaire Urgo. Elle met en évidence les défis liés à l'articulation entre justice pénale et discipline professionnelle, ainsi que la nécessité d'assurer une cohérence nationale dans l'application des règles déontologiques. Le débat pose, en filigrane, la question de l'évolution du modèle ordinal, confronté à des exigences croissantes de transparence, d'efficacité et d'harmonisation dans un environnement de plus en plus exigeant en matière de régulation professionnelle.